

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2026**

N°DCM-2026-055

OBJET :

FINANCES

Ecole de Musique Municipale

Tarifs 2026 / 2027

L'an deux mille vingt-six le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 mai 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme BIAJOUX - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. LEDUC.

Absent : néant.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'Ecole de Musique Municipale, créée en 1982, compte 160 élèves répartis en 8 classes et encadrés par 11 professeurs. Les dépenses et recettes liées à cette structure sont intégrées au budget général de la collectivité. Les tarifs pratiqués par l'établissement ont été sensiblement augmentés en 2023, afin de tenir compte de l'alourdissement des charges de fonctionnement de la structure. En outre, la grille tarifaire intègre depuis cette année-là une pondération basée sur le quotient familial de la CAF. En 2024 / 2025, les enseignements artistiques spécialisés concernaient 117 élèves, dont 61 châillonnais et 56 provenant de communes extérieures. L'éducation musicale bénéficiait à 375 élèves du primaire au collège, répartis dans 10 classes du groupe scolaire Commerson et dans 5 classes de l'établissement privé Saint-Charles ;

Considérant que le parcours « petite enfance », ouvert à partir de septembre 2025, a nécessité la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique avec une quotité de temps de travail de 5/20^{ème} ;

Considérant qu'une refonte globale des tarifs de l'établissement a été approuvée l'année précédente, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux de reconduire, sans modifications la même grille tarifaire pour l'année 2026 / 2027 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

APPROUVE la grille tarifaire de l'Ecole de Musique Municipale pour l'année 2026 / 2027, comme suit :

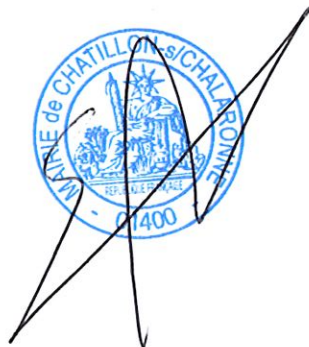
... / ...

Châtillonnais					Extérieurs
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	EXT
Petite enfance 0-1 2-3 4-5 ans	50 €	70 €	75 €	80 €	85 €
Eveil 6 ans	50 €	70 €	75 €	80 €	85 €
Cycle I II III Initiation 6 ans Ados	120 €	130 €	160 €	180 €	200 €
Adultes debutant	160 €	170 €	200 €	220 €	240 €
Adultes	160 €	170 €	200 €	220 €	240 €
Pratique collective	45 €	50 €	55 €	60 €	65 €
Eveil - 6 ans = cours d'éveil + découverte des instruments					
Initiation 6 ans = cours initiation à la Formation Musicale + cours instrument					
Droits d'inscription = 30 € pour l'année pour les Châtillonnais et les extérieurs					

Le tarif « enfant » concerne les moins de 18 ans. Il s'applique également aux étudiants et chômeurs. A partir de deux membres inscrits issu d'un même foyer, il est appliqué une réduction de 5 % pour le deuxième et de 7 % à partir du troisième (règle valable sur l'ensemble de la grille tarifaire). Les élèves inscrits à l'Harmonie de l'Union Musicale bénéficient d'une réduction de 30 % sur les tarifs pratiqués.

Ainsi délibéré le 1^{er} juin 2026

Le Maire
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 08 JUIN 2026
Et dépôt en Préfecture
Le : 08 JUIN 2026

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.